



Toulouse, le

27 MARS 2024

MESSAGE VIGIPIRATE

Destinataires pour attribution :

- Mesdames et Messieurs les maires du département de la Haute-Garonne

Destinataires pour information :

- Sous-préfets d'arrondissement
- Secrétaire Général de la Préfecture
- Madame la Présidente du Conseil régional Occitanie
- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne
- Monsieur le Président de l'Association des maires
- Mesdames et messieurs les Présidents d'EPCI de la Haute-Garonne

Objet : Élévation de la posture Vigipirate au niveau « Urgence-attentat »

Faisant suite à l'attentat de Moscou du 22 mars 2024 revendiqué par l'organisation État islamique et aux menaces terroristes pesant sur notre pays, le Président de la République a réuni le 24 mars 2024 un conseil de défense et de sécurité nationale lors duquel il a été décidé de rehausser le plan Vigipirate à son niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte fortement dégradé, je vous remercie de vous assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection actuellement déjà actives.

Pour ce qui concerne les lieux éducatifs, les mesures spécifiques visant à restreindre, voire interdire les activités et à renforcer la surveillance aux abords de ces installations et bâtiments désignés sont maintenues.

Un effort particulier doit être porté sur les événements et bâtiments culturels et cultuels, notamment en fin de semaine.

Ainsi, les mesures suivantes sont renforcées, en particulier dans les périodes les plus sensibles :

- renforcer la surveillance aux abords des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et cultuels ;

- contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments.

J'attire votre attention sur la nécessité de mobiliser votre police municipale ainsi que les dispositifs de vidéoprotection dont vous disposez sur le territoire de votre commune.

Vous veillerez, par ailleurs à ce que les logogrammes VIGIPIRATE « Urgence Attentat » soient mis en place.

Les fiches de sensibilisation, les fiches de recommandations et les guides de bonnes pratiques sont accessibles sur le site du SGDSN : <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet



Houda VERNHET